



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 7 / 0 3 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 1 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00491

1 Intitulé du projet

Le projet Agrisol 2 est un projet d'exploitation Agrinerjie®. Le projet a pour but la construction d'ombrières photovoltaïques sur la commune de Saint-André, destinées à la fois à la production agricole et à la production d'électricité.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AKUO INDIAN OCEAN

Raison sociale

AKUO INDIAN OCEAN

N° SIRET

7 8 8 4 9 2 4 9 4 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DUCRET

Prénom(s)

XAVIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 30: Installation photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'une puissance égale ou supérieure à 300kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une ferme vanille photovoltaïque alliant l'exploitation agricole à forte valeur ajoutée et la production d'électricité verte. La production annuelle est estimée à 3 795MWh, soit une consommation annuelle moyenne de plus de 1200 foyers.

L'emprise du projet clôturée est d'environ 4 hectares.

Dans le cadre de ce projet innovant, la surface agricole sera préservée et utilisée pour une exploitation agricole diversifiée.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet Agrinergie® permettant de faire cohabiter production agricole à forte valeur ajoutée et productions d'énergie verte sur le même site dans des conditions favorisant la viabilité et la durabilité de chaque système.

Cette alliance permet de :

- répondre aux objectifs prévus dans la loi de transition Ecologique qui prévoit un mix à 100% renouvelable d'ici 2023 ainsi que à la PPE qui vise le déploiement de 300 MW d'installations de projet PV d'ici 2028 ;
- consolider et développer l'activité agricole

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes phase travaux sont :

- Réalisation d'une clôture
- Réalisation d'une piste périphérique et interne et d'un nivellement adapté pour la mise en place des installations photovoltaïque
- Mise en place de structure, des modules et des câbles
- Raccordement de la centrale au réseau de distribution d'électricité
- Mise en place des équipements et outils nécessaire à la mise en oeuvre du projet agricole.

La durée des travaux est estimée à 10 mois.

Le volet agricole sera mis en place de façon graduée à la fin des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation et la maintenance de la centrale photovoltaïque seront assurées par Austral Energy Maintenance, filiale du groupe AKUO Energy qui exploite plus d'une dizaine de centrales sur l'île de La Réunion pour une puissance cumulée de 40 MWc.

L'exploitation agricole sera assurée par le propriétaire du terrain.

Il est convenu de conclure un bail emphytéotique entre les parties.

A l'expiration du Bail et en fonction des possibilités de prolongation du contrat d'achat, les parties conviennent de se rencontrer afin de décider de la prolongation du bail et des conditions.

Selon la décision du Bailleur, la société pourra :

1. Soit démanteler l'équipement, en remettant l'emplacement dans un état similaire à son état initial
2. Soit si le matériel est en bon état de fonctionnement compte tenu de son âge, proroger le bail en fonction de l'obtention de la prolongation du contrat d'achat

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation d'urbanisme: PERMIS DE CONSTRUIRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain Superficie du projet Puissance et Energie produite annuellement (estimation) Surface des panneaux projetée au sol	Données présentées dans la notice d'auto évaluation

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d’étude (périmètre immédiat) n’est pas concernée par ce zonage. La ZNIEF la plus proche se situe à plus de 2.5 km au Sud. Il s’agit d’une ZNIEF de type 2 Intitulé "Salazie et sa vallée", N° 040030022
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la Commune de Saint André
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe hors du parc national de La Réunion et en dehors de l’aire d’adhésion

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de monuments historiques et en dehors de tout périmètre de protection des monuments et du Bien a classé au patrimoine de l'UNESCO
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint André est dotée d'un Plan de Prévention des Risque inondation approuvé en mars 2014. L'emprise du projet est majoritairement en zone de prescription B2 du PPR.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé en Mars 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par aucune ICPE. Les Bases de données BASOL et BASIAS ne renseigne aucune pollution des oles ni aucune activité industrielle dans le secteur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Le site se situe à 2.5 km du captage "RAVINE CREUSE"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné à la Réunion
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors du coeur, de l'air d'Adhésion et de l'aire ouverte à l'Adhésion du Parc National de La Réunion.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera nécessaire pour l'exploitation de la centrale solaire. La pluviométrie du secteur suffit au nettoyage naturel des panneaux. L'espace entre les structures et l'accès périphérique ne sera pas bétonné, ce qui préservera la perméabilité du sol et l'infiltration de l'eau sur le site. La clôture
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura aucune modification.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour objectif de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les structures. Des opérations de déblais remblais sont prévues pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour objectif de répartir la terre afin d'accueillir les structures. Le projet ne nécessite pas d'apport ou d'export de matériaux supplémentaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	un diagnostic écologique a été réalisé en 2023. Aucun enjeu de conservation faunistique ou floristique n'a été relevé. Le secteur site d'étude présente un enjeu fort pour la trame aérienne étant donné qu'il se situe en corridor avéré. Etant donné que la zone d'étude est exploitée depuis plusieurs années, aucun enjeux particulier n'a été relevé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné pour la Réunion
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole est maintenue. Le changement opéré est la mise en place de culture combinée à la production d'électricité renouvelable sur un terrain jusqu'à présent principalement exploité en canne. Les structures viennent en complément de l'activité agricole et assure leur pérennité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe principalement en zone d'aléa mouvement de terrain et inondation faible. La bordure OUEST, vers la ravine du "grand canal" est concernée par un aléa inondation et mouvement de terrain élevé. Bien que la zone projet est principalement en dehors de ces zones, on note toutefois que l'emprise du projet est traversée, sur des petites surfaces, par un aléa mouvement de terrain et inondation fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : Il est prévu une légère augmentation du trafic pendant la phase de travaux qui durera environ 10 mois. Phase exploitation : Il n'y aura pas d'effets significatifs sur la circulation pour l'exploitation agricole et la maintenance de la centrale solaire.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : Les travaux de terrassement de courte durée peuvent entraîner temporairement des nuisances sonores. Phase exploitation : le local technique, les onduleurs et les transformateurs peut engendrer de faibles nuisances sonores	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les nuisance sonores	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune odeur	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux: Les travaux de terrassement pourrait être une source de vibrations. Cette phase aura un délai relativement court par rapport à la durée de vie du projet. Exploitation: Aucune vibration	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse ni pendant la phase travaux ni pendant la phase exploitation. L'exploitation agricole, les panneaux et les bâtiments techniques ne génèrent aucune source de lumière.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera l'émission de faibles quantités de polluants atmosphérique et de fortes quantités de poussières liés à la circulation d'engin En phase exploitation : le projet engendrera de faibles quantités d'ozone dans l'atmosphère. Il aura également un effet positif sur la réduction des émissions de gaz a effet de serre.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : le projet sera source de quelques déchets non dangereux. En phase exploitation : le projet sera de nature à produire quelques déchets mais non dangereux. En phase démantèlement : les modules seront récupérés et les déchets seront recyclés à travers différentes filière de valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous avons élaboré le projet d'agrinerie en tenant compte de la topographie relativement plane de la région. Compte tenu du paysage principalement composé de vastes étendues de cannes à sucre, notre projet a été conçu de sorte à s'intégrer de manière discrète et harmonieuse dans cet environnement. Les installations d'agrinerie respectent l'esthétique naturelle de la commune de Saint-André tout en encourageant une agriculture durable et une production d'énergie verte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole initiale du terrain est maintenue grâce à la mise en place d'un nouvel itinéraire de cultures qui permet de valoriser une production locale. Le développement agricole et la maîtrise des conditions climatiques devraient améliorer le rendement agricole. De plus, le projet contribue à atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de l'île de La Réunion.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La vocation agricole du site est maintenue. De plus, la mise en place du projet agrivoltaïque permet une valorisation économique supplémentaire des terres fortement impactées par les aléas climatiques. Des mesures de conservation seront appliquées pour préserver la biodiversité locale. Les câbles souterrains permettront de minimiser les risques de collision avec les oiseaux.

Pendant la phase de travaux, les impacts environnementaux seront limités dans le temps, et des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place pour atténuer ces impacts. Aucun impact significatif n'est attendu pendant la phase d'exploitation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pendant la phase de travaux d'une durée de 10 mois, les impacts environnementaux seront limités dans le temps, et des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place pour atténuer ces impacts. Aucun impact significatif n'est attendu pendant la phase d'exploitation, phase d'une durée prévisionnelle de 20 ans. Lors de la phase d'exploitation, un suivi des performances énergétiques et agricoles sera effectué. Les opérations de maintenance seront assurées par Austral Energy Maintenance. Leurs opérations consistent principalement à suivre les performances de production, à effectuer des changements d'équipement technique et même à remplacer les panneaux. Du point de vue agricole, un suivi des productions et des récoltes sera effectué. Ce suivi sera assuré par AgriTerra afin d'optimiser le projet agricole du côté agronomique et économique. Ces deux services seront actifs durant toute la phase d'exploitation.

Lors de la phase de démantèlement, aucun déchet ne sera laissé sur site. Le caractère agricole sera également maintenu et le terrain sera remis à nu. L'ensemble des équipements techniques sera dirigé vers des filières de réemploi et de recyclage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale du projet ne semble pas nécessaire pour les raisons suivantes:

1. Il s'agit d'un projet agrinerie qui permet de garder la vocation agricole du site et de produire de l'énergie à partir de source renouvelable
2. Le projet intègre et prend en compte les différents risques et aléas
3. Le projet se situe en dehors de toute zone classée ou protégée
4. L'analyse du milieu naturel a démontré l'absence d'enjeux significatifs sur la faune et la flore
5. Le volet énergétique du projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre sachant les fortes contraintes liées à la production d'énergie à La Réunion
6. La mise en place de mesures d'évitement/réductions permettra de réduire les effets.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique (EcoDDen, juillet 2023)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Auto évaluation réglementaire & environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DUCRET

Prénom XAVIER

Qualité du signataire Akuo Indian Ocean, Directeur Général

À Saint Pierre

Fait le 06/02/2024



Signature du (des) demandeur(s)